



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 20.12.2001
COM(2001)782 final

Tableau de bord des aides d'État, deuxième édition

(présenté par la Commission)

Tableau de bord des aides d'État, deuxième édition

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Structure et limites du tableau de bord.....	4
2.1.	Structure	4
2.2.	Limites.....	5
3.	Situation générale des aides d'état dans l'Union européenne	7
3.1.	Indicateur de Stockholm – Observe-t-on une baisse des aides publiques accordées par les États membres?	7
3.2.	Distribution des aides d'État entre les États membres et entre les principales branches de l'économie.....	8
4.	La nécessité de cibler les aides sur des objectifs horizontaux, régionaux et de cohésion.....	9
4.1.	Cibler les aides sur des objectifs horizontaux.....	9
4.2.	Les aides d'État en faveur de la cohésion et du développement régional	11
4.3.	Aides d'État en faveur de secteurs de services spécifiques	13
5.	Mesure du respect des procédures dans l'Union européenne	14
5.1.	Processus décisionnel	14
5.2.	Décisions négatives et récupération des aides d'État	14
6.	Aides d'état en faveur de la R&D et marché intérieur.....	17
6.1.	Aides d'État en faveur de la R&D	17
6.2.	Les aides en faveur de la R&D par rapport aux dépenses totales des entreprises pour la R&D	18
6.3.	Le capital risque aide les firmes de haute technologie en phase de démarrage	19
6.4.	Aides d'État à la R&D et innovation dans le marché intérieur.....	20
7.	Forums sur les aides d'état.....	21
7.1.	Forum des États membres	21
7.2.	Le Forum du Parlement européen	22

Graphiques et tableaux

Graphique n° 1: Dans la majorité des États membres, on observe une baisse des aides publiques par rapport au PIB entre 1997 et 1999.....	7
Graphique n° 2: Distribution très variable des aides d'État dans l'UE en 1999.....	8
Graphique n° 3: la plupart des États membres ont reciblé leurs aides sur des objectifs horizontaux entre 1997 et 1999.....	10
Graphique n° 4: une part plus petite des aides a été octroyée aux différents secteurs d'activité entre 1997 et 1999.....	11
Tableau n° 1: aides régionales et développement régional	12
Graphique n° 5: sept États membres ont réduit le niveau des aides accordées à des secteurs de services spécifiques.	13
Graphique n° 6: pourcentage des décisions négatives par État membre.	15
Tableau n° 2: injonctions de récupération pendantes au 10.9.2001.	15
Graphique n° 7: injonctions de récupération pendantes dans les États membres.....	16
Tableau n° 3: injonctions de récupération pendantes et montants à récupérer par État membre.....	16
Graphique n° 8: les aides à la R&D sont relativement faibles par rapport aux dépenses totales des entreprises pour la R&D.	18
Graphique n° 9: le capital risque en phase de démarrage.....	19
Tableau n° 4: les aides en faveur de la R&D et certains indicateurs d'innovation.....	20

1. INTRODUCTION

Cette deuxième édition du tableau de bord des aides d'État est destinée à accroître encore la transparence et à faire prendre conscience de la nécessité du contrôle des aides d'État. La Commission a nettement renforcé ce contrôle ces dernières années, ce qui a permis de faire en sorte que les États membres n'accordent que des aides servant réellement l'intérêt commun. Bien que chacune de ces aides soit accordée dans des conditions admises par la Commission, il est indéniable que, cumulées, ces aides, dont le montant dépassait encore 79 milliards d'euros en 1999, provoquent des distorsions considérables de la concurrence dans le marché intérieur. C'est un état de fait que les États membres et le Parlement européen reconnaissent. En mars 2001, le Conseil européen de Stockholm a donc invité les États membres à faire la preuve, d'ici 2003, que leurs aides publiques sont orientées à la baisse par rapport au PIB, en tenant compte de la nécessité de recibler les aides sur des objectifs horizontaux d'intérêt commun, y compris des objectifs de cohésion¹. En décembre 2001 le Conseil pour l'énergie et industrie a réaffirmer ces objectives et souligne la pertinence et l'utilité du Tableau de bord des Aides d'Etat.

La Commission continuera à pratiquer une politique stricte de contrôle des aides d'État, à accroître la transparence et à surveiller étroitement le niveau des aides d'État; cependant, les États membres eux-mêmes doivent prendre des mesures afin de diminuer les aides d'État et les réorienter vers des objectifs horizontaux, conformément aux conclusions de Lisbonne qui visent à faire de l'Union européenne la société de l'information la plus dynamique et compétitive au monde. Ces derniers devraient réexaminer leurs politiques nationales d'aides, voir si l'aide d'État est toujours l'instrument le plus approprié pour corriger certaines défaillances du marché, évaluer l'efficacité de l'aide accordée et concentrer les mesures publiques de soutien dans les domaines où des défaillances de marché ont clairement été identifiées. En publiant cette deuxième édition du tableau de bord, l'objectif de la Commission est d'encourager cette procédure de réexamen dans les États membres.

Les États membres ont déjà apporté leur contribution au tableau de bord et certaines de leurs observations ainsi que celles du Parlement européen, relatives à la première édition, figurent déjà dans la présente édition; les prochaines éditions contiendront d'autres observations. Le forum des États membres fait partie intégrante du tableau de bord et constitue déjà un exemple concret de la manière dont les États membres peuvent échanger des informations sur leurs politiques de soutien et leurs procédures respectives d'évaluation ex ante et ex post des aides accordées. Les États membres sont encouragés à continuer à soutenir cette initiative.

2. STRUCTURE ET LIMITES DU TABLEAU DE BORD

2.1. Structure

Le tableau de bord se compose désormais de cinq parties: la première donne un aperçu général de la situation sur le plan des aides d'État dans les États membres. La deuxième contient une analyse des aides horizontales, régionales et sectorielles qui, pour l'instant,

¹ SN 100/01, points 20 et 21.

concerne uniquement le secteur manufacturier et le secteur des services. La troisième fournit des données relatives aux procédures de contrôle des aides d'État appliquées tant par la Commission que par les États membres. La quatrième cherche à replacer les aides d'État dans le contexte plus large du marché intérieur et des réformes structurelles entreprises dans les États membres. À la lumière des implications plus vastes des aides d'État et au-delà du respect pur et simple des règles de concurrence communautaires, les États membres pourraient envisager une réévaluation de leurs politiques en matière d'aides d'État pour des raisons d'efficacité et d'efficience économiques. La cinquième partie, consacrée au forum des aides d'État, rassemble des sources et des liens Internet renvoyant à de plus amples informations. Enfin, une annexe technique présente les données ayant servi à élaborer les graphiques et tableaux figurant dans le tableau de bord. Toutes ces données sont exprimées en valeurs constantes de 1998.

À l'avenir, le tableau de bord conservera la même structure. Dans les prochaines éditions, la quatrième partie, consacrée aux aides d'État dans le contexte plus large du marché intérieur, portera principalement sur les aides d'État dans d'autres domaines, comme l'environnement, les PME ou le développement régional, avec pour objectif d'en mesurer autant que possible l'efficacité et l'efficience.

Dans cette deuxième édition du tableau de bord, la première partie montre l'évolution du niveau des aides d'État entre 1997 et 1999, exprimé en pourcentage du PIB, ainsi que leur niveau dans les États membres en 1999, exprimé en pourcentage du PIB et ventilé selon les principales branches de l'économie. La seconde partie contient des graphiques et des tableaux indiquant dans quelle mesure les États membres sont parvenus à réorienter ces aides, accordées auparavant à des secteurs spécifiques, vers des objectifs horizontaux et régionaux. La troisième partie fournit des données sur les procédures de contrôle des aides d'État, notamment sur la durée moyenne de certaines procédures, ainsi que des informations sur le recouvrement des aides versées illégalement. Dans cette édition, la quatrième partie, consacrée aux aides d'État en tant qu'instrument économique dans le marché intérieur, souligne le rôle joué par les aides d'État dans la politique générale de la recherche et du développement. La cinquième et dernière partie, consacrée au forum, décrit plus avant les activités menées par les États membres; elle traite désormais aussi des activités du Parlement européen.

2.2. Limites

Cette deuxième édition du tableau de bord porte sur la période allant de 1997 à 1999, soit avant le Conseil européen de Stockholm de 2001. Lors du réexamen, en 2003, des objectifs fixés à Stockholm, il conviendra de tenir compte des limites suivantes concernant les données. Les données relatives à l'année 2000 seront disponibles au début de l'année 2002. L'ensemble des données concernant les aides d'État pour l'année 2003 ne sera disponible qu'au début de l'année 2005 puisqu'il faut près d'un an aux États membres et à la Commission pour collecter et analyser les données relatives aux aides d'État.

Les données en matière d'aides d'État collectées pour le tableau de bord sont regroupées selon les objectifs essentiels. Il convient d'observer que ces objectifs ne permettent pas toujours de donner une image tout à fait fidèle des bénéficiaires finals. Ainsi, une partie de l'aide régionale est en fait versée aux petites et moyennes entreprises, des aides en faveur de la recherche et du développement vont à des secteurs particuliers, etc. La Commission continuera par conséquent à donner plus de précisions au sujet des données qu'elle collecte.

On trouvera dans l'ensemble du tableau de bord une série d'indicateurs. Soulignons que leur objectif est de mettre en lumière des développements de fait, sans tenter d'établir des liens de cause à effet. Le tableau de bord ne vise donc pas à porter des jugements, mais à fournir des données concrètes qui devraient encourager un débat sans préjuger son résultat. Il importe de garder cette réserve à l'esprit en utilisant les données du tableau de bord.

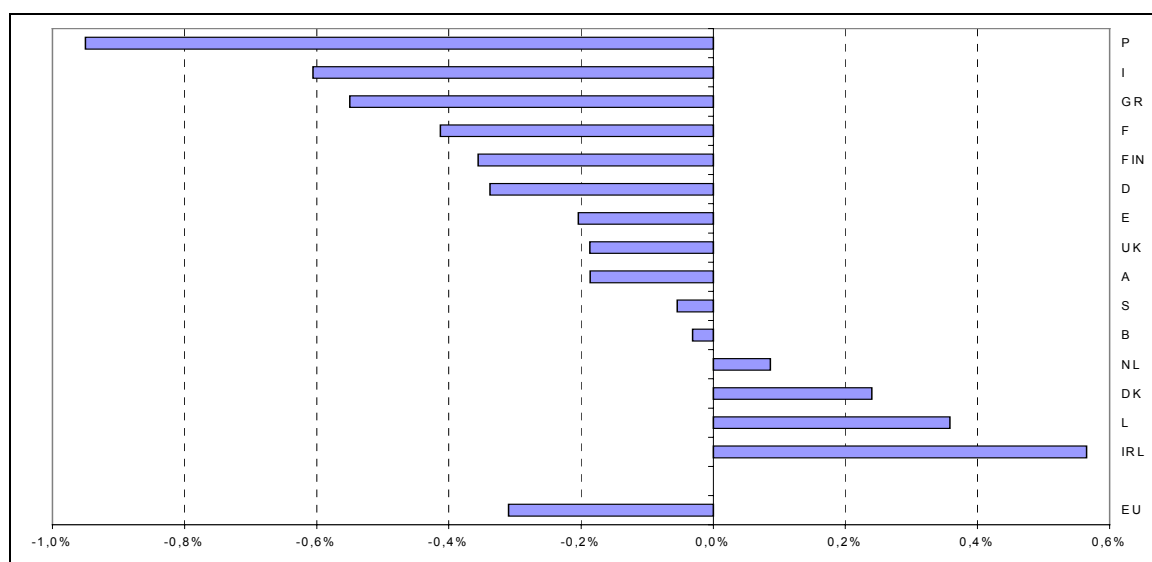
3. SITUATION GENERALE DES AIDES D'ETAT DANS L'UNION EUROPEENNE

Le présent chapitre donne un aperçu de l'évolution du niveau des aides accordées dans l'Union européenne entre 1997 et 1999 et une ventilation des aides accordées en 1999 selon les principales branches de l'économie.

3.1. Indicateur de Stockholm – Observe-t-on une baisse des aides publiques accordées par les États membres?

Le Conseil européen de Stockholm de 2001 invitait les États membres à faire la preuve, d'ici 2003, que leurs aides publiques étaient orientées à la baisse par rapport au PIB. Le graphique n° 1 est un indicateur permettant de vérifier les efforts déployés par les États membres pour répondre à l'invitation du Conseil européen. L'"indicateur de Stockholm" montre, par État membre, la baisse des aides publiques avant le Conseil européen de Stockholm, soit entre 1997 et 1999. La Commission mettra cet indicateur à jour chaque année. Cet indicateur devrait permettre à tous les États membres de faire la preuve, d'ici 2003, que leurs aides publiques sont orientées à la baisse par rapport au PIB.

Graphique n° 1: Dans la majorité des États membres, on observe une baisse des aides publiques par rapport au PIB entre 1997 et 1999.



Note: Évolution (en points de pourcentage) du niveau des aides d'État par État membre exprimé en pourcentage du PIB national entre 1997 et 1999. Source: DG Concurrence et Eurostat.

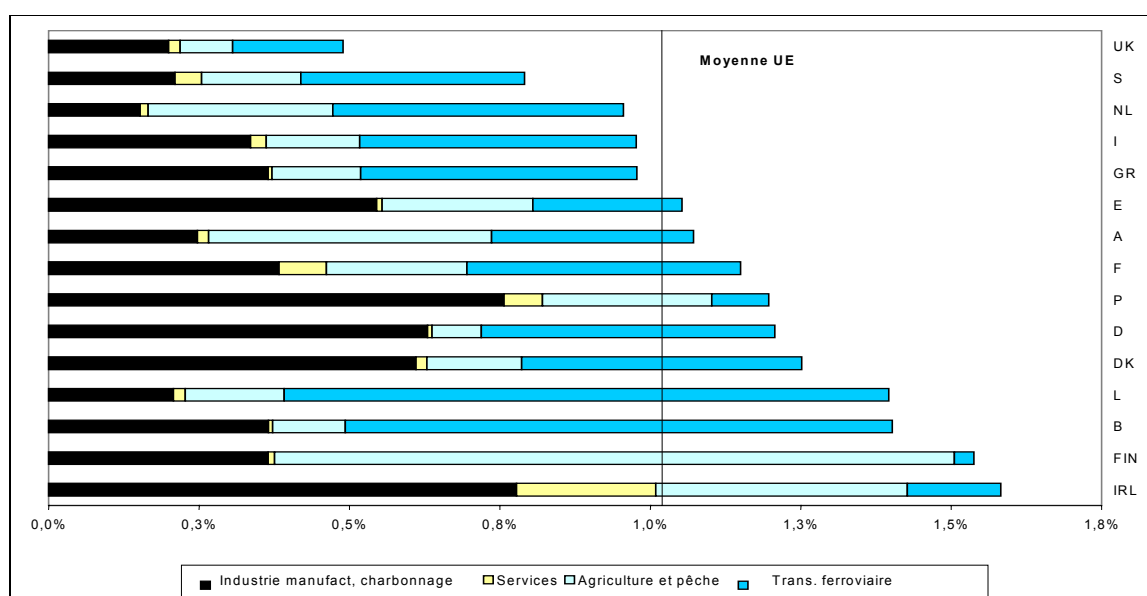
Le niveau des aides d'État, exprimé en pourcentage du PIB, a baissé dans onze États membres. Dans les quatre autres États membres, il a augmenté. La hausse du niveau total des aides au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Danemark est due à l'augmentation des aides accordées au transport ferroviaire. La forte hausse du niveau des aides d'État en Irlande est due au fait que, depuis 1998, la Commission considère comme une aide d'État la réduction de l'impôt irlandais sur les sociétés; cet allègement fiscal est progressivement supprimé.

3.2. Distribution des aides d'État entre les États membres et entre les principales branches de l'économie

Le niveau global des aides d'État dans l'Union européenne exprimé en pourcentage du PIB n'a cessé de diminuer depuis 1993. Entre 1997 et 1999, il a baissé de plus de 30 %. Cependant, comme les données les plus récentes (1999) font état d'un niveau d'aides de 1 % du PIB de l'Union européenne, il devrait être possible de le réduire encore à l'avenir.

Le niveau global des aides continue en outre d'être très différent selon les États membres. De surcroît, la mesure dans laquelle les principales branches de l'économie bénéficient de ces aides varie énormément d'un État membre à l'autre. Le graphique n° 2 présente la distribution des aides d'État entre les États membres et entre les principales branches de l'économie

Graphique n° 2: Distribution très variable des aides d'État dans l'UE en 1999.



Note: Distribution des aides d'État, exprimée en pourcentage du PIB, entre les principaux secteurs de l'économie par État membre en 1999. Les aides d'État accordées au secteur des services concernent notamment le transport aérien, les services financiers, le tourisme, les médias et la culture. Source: DG Concurrence et Eurostat.

Si, en 1999, le niveau des aides d'État, exprimé en pourcentage du PIB, dépasse 1,5 % en Irlande et en Finlande, il est inférieur à 0,5% au Royaume-Uni. Comme le Royaume-Uni, la Suède, les Pays-Bas, l'Italie et la Grèce enregistrent eux aussi des niveaux d'aides inférieurs à la moyenne de l'Union européenne.

La part des aides accordées à l'industrie manufacturière, aux charbonnages et au secteur des services, exprimée en pourcentage de l'aide totale, s'échelonne de 16 % au Luxembourg à 69% au Portugal. Les aides accordées aux secteurs de l'agriculture et de la pêche n'ont représenté que 7 % des aides totales en Allemagne, alors qu'en Finlande, les aides au secteur agricole ont atteint 73 % des aides totales. La part des aides au secteur ferroviaire a été la plus élevée au Luxembourg et la plus basse en Finlande. L'annexe technique contient des données supplémentaires relatives aux aides d'État par salarié (voir tableau n° 0).

4. LA NECESSITE DE RECIBLER LES AIDES SUR DES OBJECTIFS HORIZONTAUX, REGIONAUX ET DE COHESION

Lors des conseils européens de Stockholm et de Lisbonne, les États membres ont admis la nécessité de cesser d'octroyer des aides à des entreprises ou des secteurs particuliers pour les cibler sur des objectifs horizontaux d'intérêt commun, y compris des objectifs de cohésion. Le tableau de bord portera donc principalement sur ces objectifs.

La présente édition met l'accent sur la poursuite de ces objectifs dans le secteur manufacturier, les charbonnages et le secteur des services. De larges pans des secteurs de l'agriculture et de la pêche ont toujours bénéficié d'un soutien important du budget communautaire. Ils feront l'objet d'une analyse séparée dans les prochaines éditions du tableau de bord. Dans le secteur du transport ferroviaire, des aides d'État sont généralement accordées, à titre de compensation, aux entreprises qui remplissent des obligations de service public. De telles compensations bénéficient d'une exemption légale de l'évaluation des aides d'État requise à l'Article 88 du Traité CE.² Les aides à l'agriculture, à la pêche et au transport ferroviaire ne sont par conséquent pas abordées dans le présent chapitre.

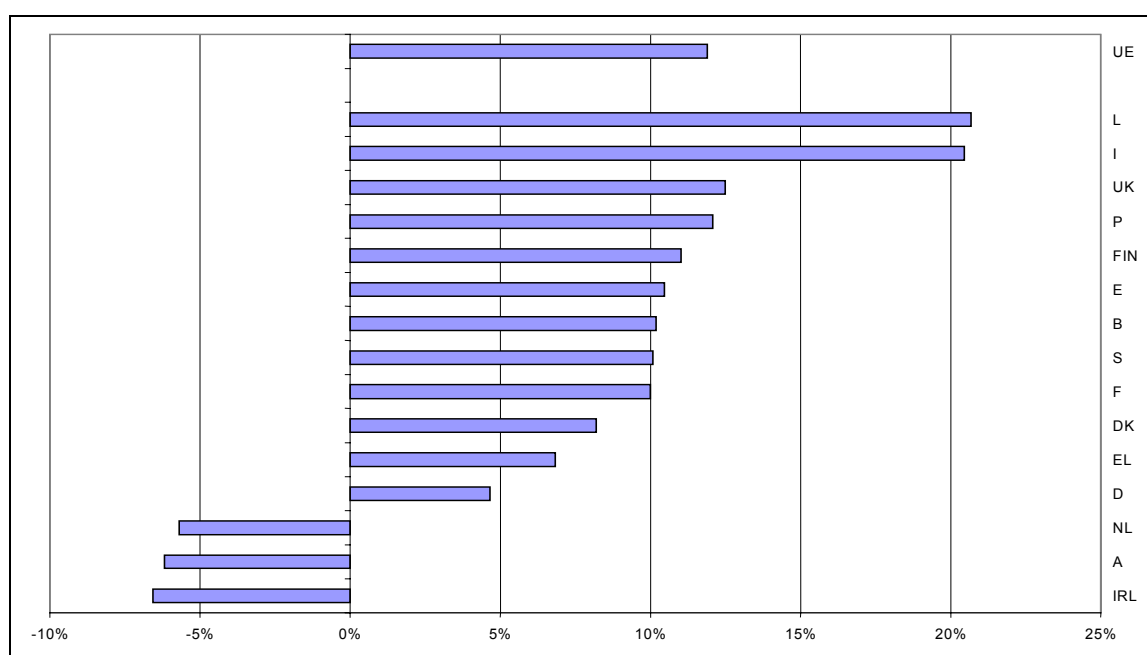
4.1. Recibler les aides sur des objectifs horizontaux

On peut généralement considérer que les aides d'État visant des objectifs horizontaux, c'est-à-dire des aides qui ne sont pas affectées à des secteurs ou à des zones géographiques spécifiques, faussent moins la concurrence que les aides sectorielles et les aides ad hoc, telles que les aides au sauvetage et à la restructuration. Des aides accordées horizontalement à tous les secteurs sont moins sélectives que les aides accordées sous d'autres formes. Il est donc plus probable que leurs effets bénéfiques, à savoir remédier à des défaillances du marché, l'emportent sur leur incidence préjudiciable sur la concurrence. La recherche et le développement, la protection de l'environnement, les économies d'énergie et le soutien apporté aux petites et moyennes entreprises sont les principaux objectifs horizontaux poursuivis par les aides d'État.

Les Conseils européens de Stockholm et de Lisbonne ont tous les deux invité les États membres à diminuer le niveau de leurs aides sectorielles et leurs aides ad hoc au profit de ces objectifs horizontaux d'intérêt commun. Le graphique n° 3 montre dans quelle mesure les États membres ont ciblé leurs aides sur des objectifs horizontaux entre 1997 et 1999. La Commission mettra à jour cet indicateur chaque année afin de suivre les évolutions dans les États membres.

² Article 17 du règlement du Conseil 1191/69.

Graphique n° 3: la plupart des États membres ont reciblé leurs aides sur des objectifs horizontaux entre 1997 et 1999.

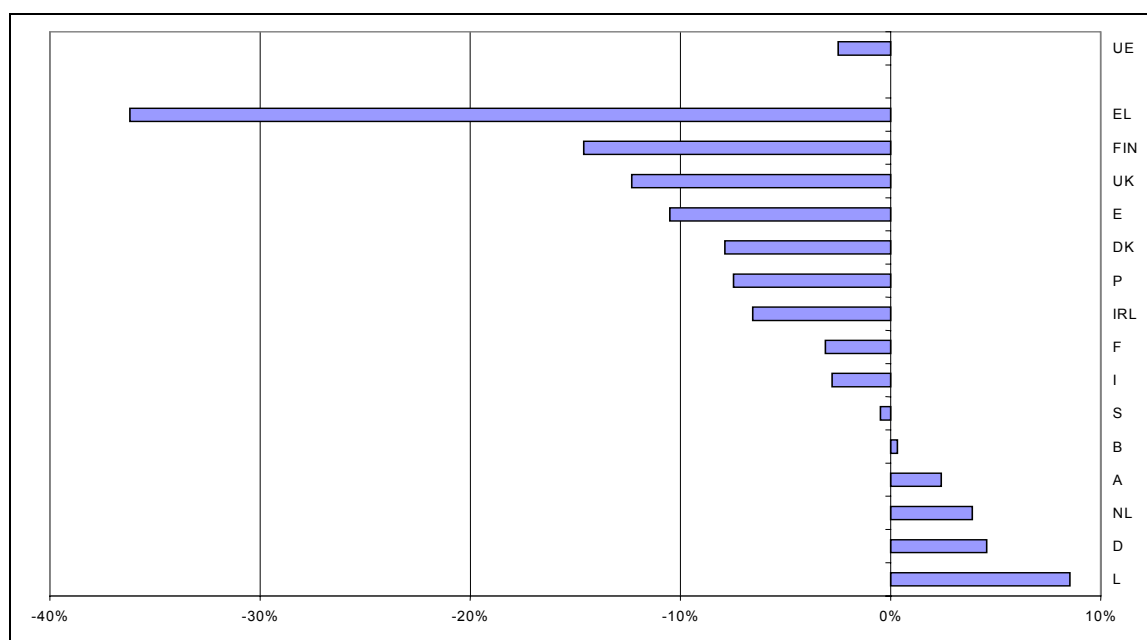


Note: évolution (en points de pourcentage) du niveau des aides visant des objectifs horizontaux (PME, R&D, environnement et économie d'énergie, commerce des PME, emploi et formation) en pourcentage du total des aides entre 1997 et 1999, à l'exclusion des aides en faveur de l'agriculture, de la pêche et du transport ferroviaire. Source: DG Concurrence.

La part relative des aides accordées à des objectifs horizontaux dans l'UE, par opposition aux objectifs régionaux ou sectoriels, a augmenté d'environ 12 % de 1997 à 1999. Cette part a cependant diminué aux Pays-Bas, en Autriche et en Irlande.

Le graphique n° 4 montre que la part des aides accordées à des secteurs spécifiques dans l'Union européenne, par opposition aux objectifs régionaux ou horizontaux, a diminué de 1,6 % de 1997 à 1999, sauf au Luxembourg, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche et en Belgique.

Graphique n° 4: une part plus petite des aides a été octroyée aux différents secteurs d'activité entre 1997 et 1999.



Note: évolution du niveau des aides d'État accordées à l'industrie charbonnière, au secteur manufacturier et au secteur des services en pourcentage du total des aides entre 1997 et 1999, à l'exclusion des aides à l'agriculture, à la pêche et au transport ferroviaire. Source: DG Concurrence.

À l'échelon de l'UE, l'évolution au fil du temps va d'ores et déjà dans le sens souhaité par le Conseil européen. En 1999, les aides octroyées aux charbonnages ainsi qu'aux secteurs manufacturier et des services représentaient toutefois encore plus de 30 % du total des aides. Les États membres doivent donc redoubler d'efforts pour permettre la réaffectation désirée des aides en faveur des objectifs horizontaux aux dépens des finalités sectorielles.

4.2. Les aides d'État en faveur de la cohésion et du développement régional

Les Conseils européens de Stockholm et de Lisbonne ont également demandé aux États membres d'accorder dorénavant la priorité aux objectifs de cohésion et de développement régional. Le présent chapitre montre d'un côté les aides d'État à finalité régionale octroyées au titre de l'article 87(3) a et le soutien direct apporté à des entreprises sur la base du Fonds régional de la Communauté (objectif 1) et de l'autre la croissance économique relative des régions assistées. L'aide régionale accordée sur la base de l'Article 87(3)c n'est pas incluse dans le Tableau 1.

Tableau n° 1: aides régionales et développement régional

Etat Membre	Croissance PIB ds regions assistees au titre art. 87(3)a par rapport a la moyenne national	Aides d'Etat regionales en % du PIB des regions assistees au titre de l'art. 87(3)a	Soutien direct aux entreprises au titre du Fonds regional (interventions objectif 1) en % du PIB des regions assistees au titre de l'art. 87(3)a
A	-	0,78	0,10
D	-	3,49	0,11
EL *	+	0,55	0,27
E	-	0,04	0,18
F	+	3,59	0,16
IRL *	+	0,29	0,12
I	+	2,51	0,14
P*	+	0,90	0,34
UK	-	0,35	0,07
EU	+	1,50	0,17

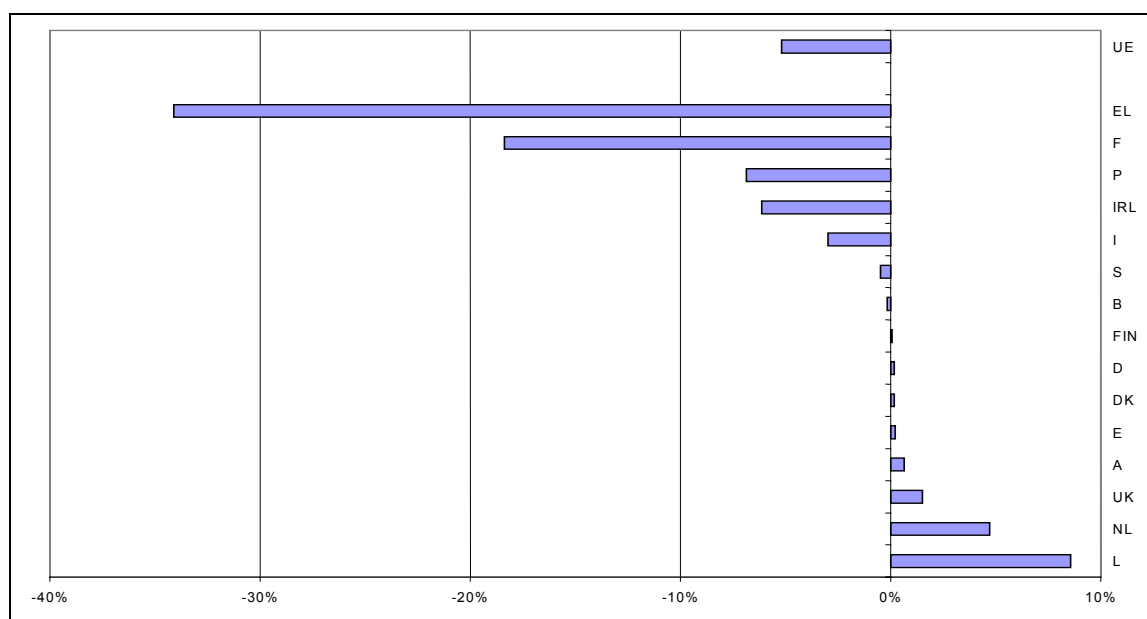
Note: toutes les données correspondent à des moyennes sur la période 1996-1998. Un différentiel de croissance du PIB positif (+) signifie que les régions assistées des États membres ont enregistré une croissance plus forte que la moyenne nationale, tandis qu'un indicateur négatif (-) signifie une croissance inférieure à la moyenne nationale. (*) En l'absence de régions non assistées au Portugal, en Grèce et en Irlande, l'indicateur porte sur le différentiel de croissance du PIB national par rapport à la moyenne de l'UE. Le tableau tient compte des aides régionales qui ont été accordées sur la base de l'article 87, paragraphe 3, point a), ainsi que des aides octroyées au titre du Fonds régional (interventions d'objectif 1) dans les régions assistées. Les régions assistées s'entendent au sens de l'article 87, paragraphe 3, point a), valable jusqu'au 31 décembre 1999. Source: DG Concurrence, DG Politique régionale et Eurostat.

Le tableau n° 1 montre qu'au cours de la période allant de 1996 à 1998, la part des aides d'État à finalité régionale en pourcentage du PIB des régions assistées se situe au-dessus de la moyenne de l'UE en France, en Allemagne et en Italie. En outre, la part des aides directes octroyées aux entreprises au titre du Fonds régional en pourcentage du PIB des régions assistées se trouve au-dessus de la moyenne de l'UE au Portugal, en Grèce et en Espagne. En Grèce, en France, en Irlande, en Italie et au Portugal, les régions assistées ont connu une croissance plus rapide que les régions non assistées entre 1996 et 1998.

4.3. Aides d'État en faveur de secteurs de services spécifiques

Les aides en faveur de secteurs de services spécifiques, surtout lorsqu'elles sont accordées en tant qu'aides au sauvetage et à la restructuration, risquent de fausser plus fortement la concurrence que les aides visant des objectifs horizontaux. L'essentiel des aides affectées à des secteurs de services spécifiques, à savoir le transport aérien et les services financiers, le tourisme, les médias et la culture³, soutiennent des domaines d'activité en expansion constante, comme le tourisme, ou des secteurs récemment libéralisés, tels que le transport aérien et les services financiers. Le graphique n° 5 montre l'évolution relative du niveau des aides d'État accordées spécifiquement à des secteurs de services dans les États membres par rapport au total des aides, à l'exclusion des aides en faveur de l'agriculture, de la pêche et du transport ferroviaire.

Graphique n° 5: sept États membres ont réduit le niveau des aides accordées à des secteurs de services spécifiques.



Note: évolution (en points de pourcentage) du niveau des aides d'État accordées spécifiquement aux services de transport aérien, au tourisme, aux services financiers, aux médias et à la culture en pourcentage du total des aides octroyées entre 1997 et 1999, à l'exclusion des aides en faveur de l'agriculture, de la pêche et du transport ferroviaire. Source: DG Concurrence.

Entre 1997 et 1999, la part relative des aides accordées à des secteurs de services spécifiques a baissé dans sept États membres et augmenté dans les huit autres. Toutefois, comme l'ampleur de la réduction des aides, en particulier en Grèce et en France, dépasse l'augmentation enregistrée - même si celle-ci est significative aux Pays-Bas et au Luxembourg -, la part globale diminue dans l'Union européenne.

³ Pour ce qui est des médias et de la culture, il faut par contre noter qu'une part significative du soutien accordé à ces secteurs est une compensation pour les obligations de service public et de l'aide en faveur d'objectifs culturels tels que définis dans l'Article 87(3)d du Traité CE.

5. MESURE DU RESPECT DES PROCEDURES DANS L'UNION EUROPEENNE

5.1. Processus décisionnel

La Commission contrôle l'octroi des aides publiques par les États membres dans le cadre d'une procédure formelle et transparente, établie par le règlement n° 659/1999 du Conseil⁴. Actuellement, l'autorisation des cas d'aides notifiés prend en moyenne environ quatre mois. Ce délai s'explique par le fait que bien souvent toutes les informations utiles ne sont pas contenues dans la première notification des États membres et doivent donc être explicitement demandées par la Commission.

Si la Commission a des doutes quant à la compatibilité d'une mesure d'aide envisagée par un État membre avec le traité CE, elle engage une procédure formelle d'enquête fondée sur l'article 88, paragraphe 2. À présent, il faut en moyenne neuf mois à la Commission pour décider d'ouvrir une telle procédure concernant une aide notifiée.

La Commission cherche à rationaliser ses règles en matière d'aides d'État ainsi que ses procédures de contrôle, afin de réduire ces délais, en particulier en donnant aux États membres des informations plus claires et plus concises sur les données qu'il leur faut transmettre avec diligence à la Commission. L'amélioration de la qualité des notifications des cas d'aides transmises par les États membres contribuera sensiblement à accélérer le processus décisionnel de la Commission. L'introduction récente des règlements d'exemption par catégorie pour les PME⁵ et la formation⁶ permettra également de réduire les délais d'appréciation. Leur incidence sera analysée dans les futurs tableaux de bord.

5.2. Décisions négatives et récupération des aides d'État

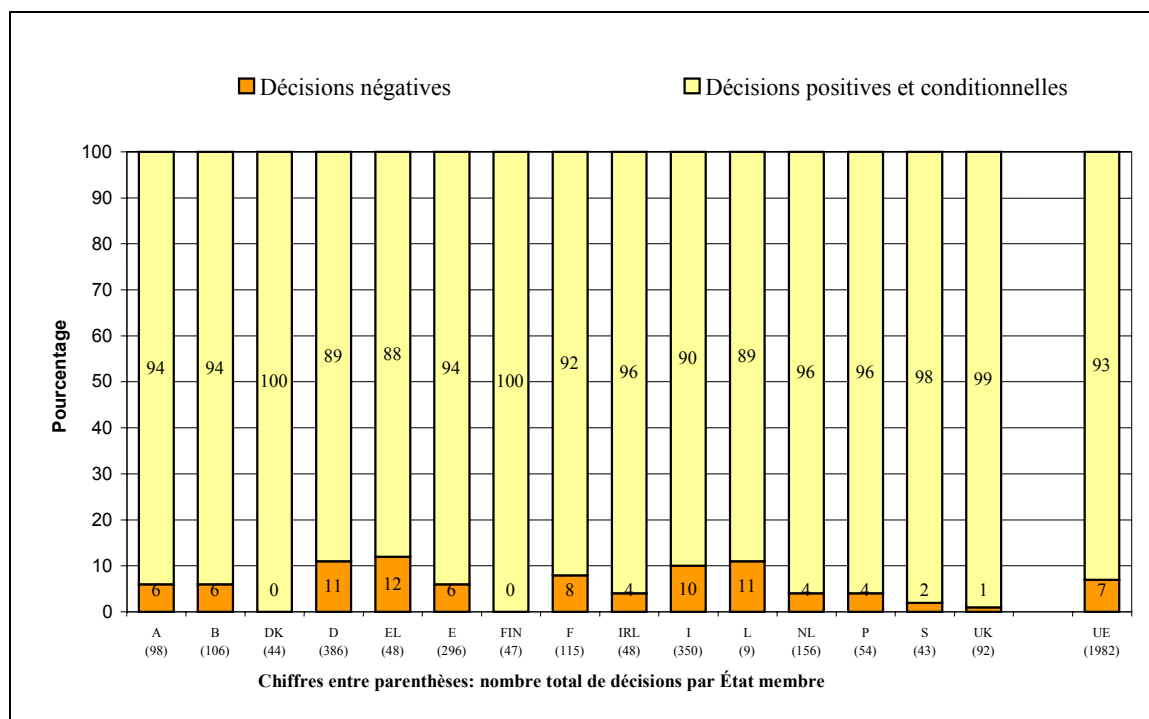
Lorsque la Commission parvient à la conclusion qu'une aide ne satisfait pas aux critères pour être compatible avec le traité CE, elle arrête une décision négative. Le graphique n° 6 indique le pourcentage des décisions négatives par État membre sur la période 1998-2000.

⁴ JO L 83 du 27.3.1999, p. 1.

⁵ Règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides d'État en faveur des petites et moyennes entreprises, *JO L 10 du 13.1.2001*, p. 33 à 42.

⁶ Règlement (CE) n° 68/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides à la formation, *JO L 10 du 13.1.2001*, p. 20 à 29.

Graphique n° 6: pourcentage des décisions négatives par État membre.



Note: décisions relatives aux aides d'État tous secteurs confondus à l'exclusion de la pêche. Source: DG Agriculture, DG Concurrence et DG Énergie et transports.

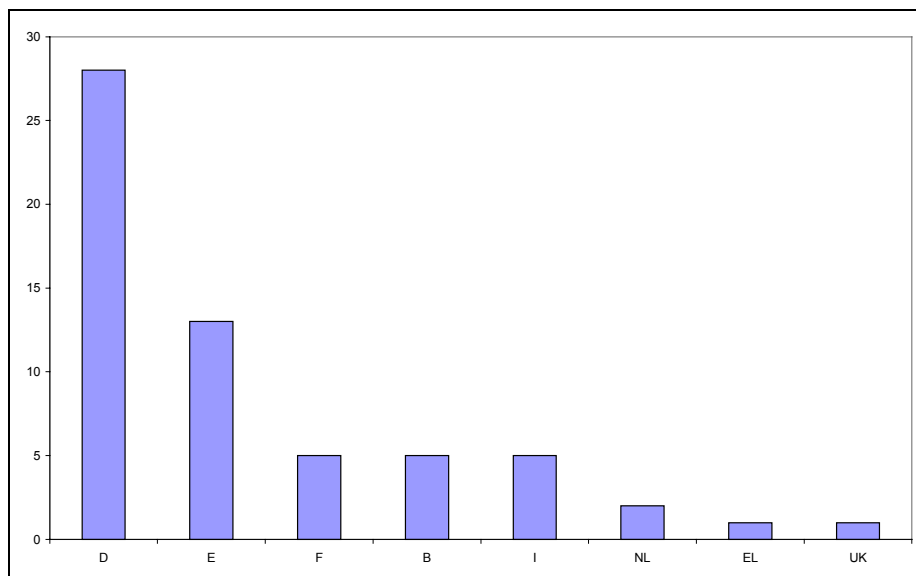
En cas de décision négative, la Commission exige en règle générale de l'État membre qu'il récupère l'aide auprès du bénéficiaire si celle-ci a déjà été versée. Le tableau n° 2 et le graphique n° 7 donnent une vue d'ensemble de la situation présente concernant ces injonctions de récupération.

Tableau n° 2: injonctions de récupération pendantes au 10.9.2001.

En cours d'exécution	Faisant l'objet d'une procédure de faillite	Faisant actuellement l'objet de procédures devant les tribunaux nationaux	Faisant actuellement l'objet de procédures devant les juridictions européennes	Nombre total de cas pendants
32	14	8	6	60

Note: procédures de récupération des aides d'État tous secteurs confondus à l'exclusion de l'agriculture, de la pêche et des transports. Les procédures devant les tribunaux n'ont pas nécessairement un effet suspensif sur la récupération. Source: DG Concurrence.

Graphique n° 7: injonctions de récupération pendantes dans les États membres.



Note: nombre de procédures de récupération d'aides d'État dans les secteurs autres que l'agriculture, la pêche et les transports encore pendantes au 10.9.2001 par État membre. Source: DG Concurrence.

Le tableau n° 3 indique les montants d'aides incompatibles qui ont été récupérés dans les États membres. Dans certains cas, lorsque le nombre de bénéficiaires est élevé, il n'est pas possible de préciser exactement le montant de l'aide incompatible avant remboursement par les bénéficiaires. Près de la moitié du montant à récupérer en Allemagne est imputable à un cas pendant devant la Cour européenne de justice.

Tableau n° 3: injonctions de récupération pendantes et montants à récupérer par État membre.

Situation au 10.9.2001	Injonctions de récupération pendantes	Montant à récupérer en millions €	Nombre de cas où le montant n'est pas précisé
D	28	1.739	3
E	13	143	10
I	5	65	2
F	5	59	1
B	5	40	2
EL	1	8	0
UK	1	2	0
NL	2	<1	1
UE	60	2.055	19

Note: procédures de récupération d'aides d'État dans les secteurs autres que l'agriculture, la pêche et les transports par État membre. Source: DG Concurrence.

6. AIDES D'ETAT EN FAVEUR DE LA R&D ET MARCHE INTERIEUR

6.1. Aides d'État en faveur de la R&D

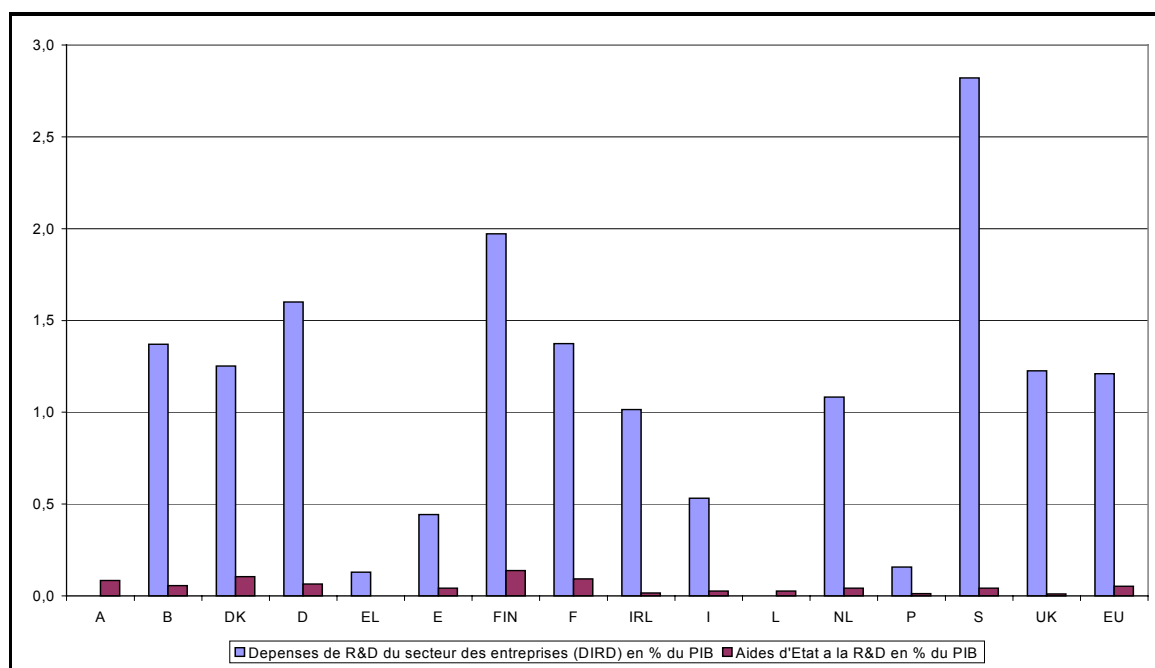
Les forces du marché peuvent ne pas suffire à elles seules à garantir un niveau socio-économique optimal d'activités de recherche et de développement. Les décisions d'investissement des entreprises sont avant tout déterminées par les bénéfices privés qu'elles en retirent, mais les bénéfices globaux pour la société d'un programme de R&D peuvent largement dépasser ces bénéfices privés en raison des effets d'entraînement (externalités). Ces externalités peuvent se produire par le biais de plusieurs canaux: conversations entre employés de différentes entreprises, mobilité du personnel de recherche, conférences et publications techniques, présentation dans les documents relatifs aux brevets et imitation. En outre, les résultats de la recherche qui ne se concrétisent pas directement par de nouveaux produits ou procédés ne peuvent pas être protégés par des brevets. Même lorsqu'il est possible de breveter les résultats, la période de validité du brevet peut être plus courte que le temps nécessaire pour obtenir un rendement correct sur l'investissement. Qui plus est, les petites entreprises en particulier peuvent rencontrer des difficultés à trouver des sources extérieures de financement pour leurs projets de R&D en raison du niveau de risque élevé qui y est associé. Les activités de R&D d'une entreprise tendent donc à être limitées par les ressources financières internes de cette dernière. Par conséquent, l'impossibilité pour les entreprises de tirer profit des résultats diffusés de la recherche qu'elles doivent cependant financer et les limitations financières ont tendance à inciter les entreprises à faire moins de R&D qu'il ne serait souhaitable.

Aussi un soutien public visant à abaisser le coût des activités de R&D pour les entreprises est-il susceptible de bénéficier à tous. Toutefois, lorsque ce soutien a pour effet de fausser la concurrence, il tombe sous le coup des règles sur les aides d'État du Traité CE. La Commission doit donc contrôler ces effets avec soin. Même si, en accord avec l'objectif de politique générale de réorienter les aides vers des objectifs horizontaux, la Commission prend traditionnellement une position favorable à l'égard des aides à la R&D, de telles aides ne peuvent être autorisées que si elles incitent les entreprises à entreprendre des activités de R&D s'ajoutant à leurs opérations normales et habituelles (principe de l'additionalité).

6.2. Les aides en faveur de la R&D par rapport aux dépenses totales des entreprises pour la R&D

Traditionnellement, une part importante des activités de R&D dans la Communauté est financée par les entreprises. Les aides à la R&D sont l'un des moyens utilisés par les États membres pour soutenir les efforts de celles-ci dans ce domaine. Le graphique n° 8 indique la part des aides en faveur de la R&D dans le total des dépenses de R&D.

Graphique n° 8: les aides à la R&D est relativement faible par rapport aux dépenses totales des entreprises pour la R&D.



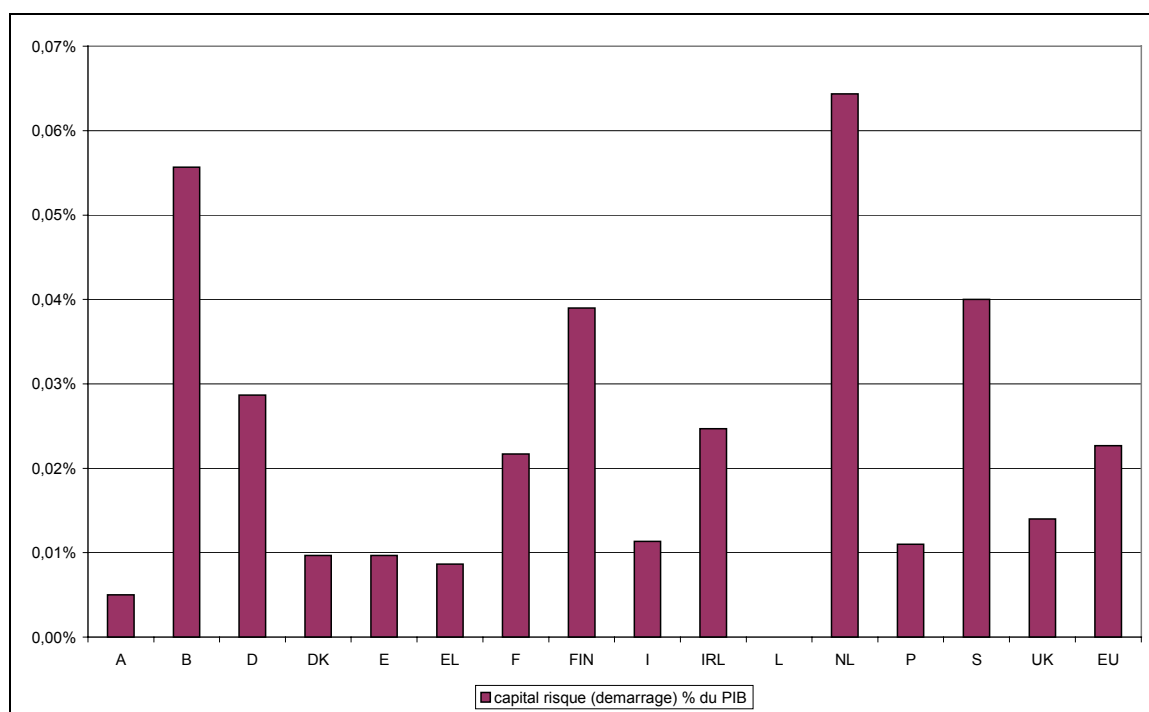
Note: Toutes les données correspondent à des moyennes sur la période 1997-1999. Les données sur les aides d'État en faveur de la R&D ne sont pas collectées selon les lignes directrices et les standards habituels des études sur la R&D (manuel Frascati) et toute comparaison peut donc contenir des inexactitudes. . Les aides à la R&D accordées dans le cadre des aides à finalité régionale ne sont pas incluses. Les données relatives aux dépenses intérieures brutes de R&D du secteur des entreprises (DIRD) ne sont pas disponibles pour l'Autriche et le Luxembourg. Les données sur les dépenses de R&D pour certains États membres sont basées sur des estimations d'Eurostat. Source: DG Concurrence et Eurostat (indicateurs structurels).

Les aides d'État en faveur de la R&D ne représentent que 0,05% du PNB de l'UE. C'est en Finlande, au Danemark et en Autriche que la part des aides d'État en faveur de la R&D est la plus élevée.

6.3. Le capital risque aide les firmes de haute technologie en phase de démarrage

Dans certains cas, les entreprises rencontrent des difficultés à trouver des sources extérieures de financement pour leurs projets de développement en raison du niveau de risque élevé qui y est associé. En particulier, les entreprises de haute technologie qui se trouvent en phase de démarrage ou de développement⁷ rencontrent ce genre de difficultés, du fait que leur réussite est plus incertaine que celle d'entreprises solidement implantées. Les entreprises en phase de démarrage qui se lancent dans des activités de haute technologie et de R&D doivent faire face à de considérables difficultés pour trouver les fonds suffisants pour maîtriser les risques élevés qu'impliquent la commercialisation des résultats de la R&D.. La fourniture de capital risque en phase de démarrage permet, du moins partiellement, de résoudre ce facteur limitant. Le graphique n°9 montre l'importance relative du capital risque par Etat membre.

Graphique n° 9: Le capital risque en phase de démarrage.



Note: Capital risque (en phase de démarrage) en pourcentage du PIB (moyennes 1997-1999). Les données sur les capital risque ne sont pas disponibles pour le Luxembourg. Source: DG Concurrence et Eurostat (indicateurs structurels) et l'Association Européenne de Capital Risque.

Le capital risque en pourcentage du PNB est le plus élevé en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et en Finlande. Dans l'ensemble de l'Union Européenne, le capital risque en phase de démarrage ne représente que 0.02% du PNB.

⁷ Définition donnée par la Commission aux sociétés de capital à risque dans: "Le capital-investissement: clé de la création d'emplois dans l'Union européenne" (SEC (1998) 552 final, 31 mars 1998).

6.4. Aides d'État à la R&D et innovation dans le marché intérieur

Vu la contribution relativement limitée des aides à la R&D aux dépenses globales de R&D du secteur des entreprises dans les États membres, les effets du volume total de ces aides sur l'innovation dans le marché intérieur n'est que partiellement mesurable. Toutefois, le tableau n° 4 présente les aides d'État à la R&D en pourcentage du PIB et les dépenses de R&D en pourcentage du PIB, ainsi que quelques résultats des activités de R&D, reflétés par le nombre de brevets et la croissance de la productivité du travail. La croissance de la productivité du travail mesure l'efficacité de la production. On peut considérer qu'une part conséquente de l'augmentation de l'efficacité de la production reflète l'impact de la R&D. Même si la pertinence de ces indicateurs est clairement limitée, leur comparaison permet quelques observations. La création de brevets et la croissance de la productivité du travail varient toutes deux considérablement d'un État membre à l'autre. Il n'y a pas de corrélation apparente entre ces indicateurs et le niveau de R&D. Par exemple, les États membres avec un niveau relativement élevé de R&D ne génèrent pas nécessairement un nombre élevé de brevets et ne bénéficient pas nécessairement d'un taux élevé de croissance de la productivité du travail. Il faut par ailleurs noter que la création de brevets n'est pas l'objectif premier de l'aide à la R&D et que le nombre de brevets dépend fortement du secteur dans lequel la recherche industrielle est conduite. De ce fait, le nombre de brevets dépend aussi de la force ou de la faiblesse de certaines industries dans les États membres.

Tableau n° 4: les aides en faveur de la R&D et certains indicateurs d'innovation .

	Nombre de brevets par million d'habitant	Productivité de travail, croissance annuel moyenne 1995-2000 (en %)		Dépenses totales en R&D en % du PIB	Aides R&D en million de €
A	131	2,53	A	1,78	0,09
B	133	1,72	B	1,92	0,05
D	261	1,46	D	2,35	0,06
DK	151	1,31	DK	1,99	0,11
E	20	0,69	E	0,87	0,04
EL	7	2,56	EL	0,51	0,00
F	121	1,50	F	2,19	0,06
FIN	277	2,04	FIN	2,93	0,14
I	63	0,73	I	1,00	0,03
IRL	56	4,24	IRL	1,39	0,01
L	161	4,12	L	n.a.	0,03
NL	180	0,62	NL	1,99	0,04
P	3	2,70	P	0,69	0,01
S	293	0,89	S	3,74	0,04
UK	101	0,01	UK	1,85	0,01
EU	126	1,07	EU	1,88	0,05

Note: toutes les données, à l'exception de la productivité du travail, correspondent à des moyennes sur la période 1997-1999. Seuls les brevets qui ont été enregistrés par l'Office européen des brevets sont pris en considération. Les données sur les dépenses totales en R&D ne sont pas disponibles pour le Luxembourg . Les données sur les aides d'État en faveur de la R&D ne sont pas collectées selon les lignes directrices et les standards habituels des études sur la R&D (manuel Frascati) et toute comparaison peut donc contenir des inexactitudes. Les données sur les aides à la R&D excluent les aides en faveur de la R&D accordées dans le contexte des aides à finalité régionale. Source: DG Concurrence et Eurostat (indicateurs structurels).

Une future analyse de fond de l'efficacité des aides en faveur de la R&D pourrait prendre en compte certains des indicateurs utilisés dans le cadre de la première phase de

comparaison des performances des politiques de recherche nationales. En particulier, l'éventail plus large des indicateurs utilisés pour comparer les politiques de recherche nationale liées aux investissements publics et privés pour la R&D et pour comparer la productivité scientifique et technologique permettrait d'obtenir une meilleure compréhension des possibles interactions entre les aides à la R&D et les performances économiques.

Il convient de consulter les publications suivantes pour une analyse plus approfondie de la politique générale menée en matière de R&D dans les États membres: Commission européenne (2001): 'Towards a European Research Area: Key figures 2001; Special edition; Indicators on benchmarking of national research policies' and European Commission (2001): 'European Innovation Scoreboard'. Adresses internet:
<http://europa.eu.int/comm/research/area/benchmarking2001.pdf>
http://www.cordis.lu/innovation-smes/scoreboard/scoreboard_2001.htm

7. FORUMS SUR LES AIDES D'ÉTAT

Le présent chapitre contient des liens Internet vers des informations sur les politiques menées par les États membres et le Parlement européen en matière d'aides d'État.

Le serveur Internet de l'Union, EUROPA, donne une vue d'ensemble du cadre juridique relatif au contrôle des aides d'État:

http://europa.eu.int/comm/competition/state_aid/legislation/

7.1. Forum des États membres

L'un des éléments majeurs du processus d'évaluation par les pairs que la Commission souhaite encourager par le tableau de bord est un échange transparent d'informations entre États membres sur différents aspects de leur politique en matière d'aides publiques et de concurrence. Le tableau de bord est donc conçu pour offrir des liens aux sites Internet exploités par les États membres ou en leur nom. Cela doit permettre de rendre plus visibles les informations déjà publiées par les États membres à ce sujet.

Outre des informations déjà publiées dans le Forum des États membres dans la première édition du tableau de bord, les évolutions les plus récentes dans les États membres sont décrites ci-après.

La France a créé une commission nationale et plusieurs commissions régionales dont la mission est à la fois d'évaluer les incidences économiques et sociales des aides publiques accordées aux entreprises et de contrôler leur utilisation afin d'en améliorer l'efficacité (Loi n° 2001-7 du 4 janvier 2001 relative au contrôle des fonds publics accordés aux entreprises, publiée au Journal officiel n° 4 du 5 janvier 2001, page 218; Décret n° 2001-483 du 6 juin 2001 relatif à la commission nationale et aux commissions régionales des aides publiques aux entreprises, publié au Journal officiel du 7 juin 2001, page 8999). Ces textes législatifs peuvent être consultés sur le site internet du "Journal officiel de la République française":

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

L'Allemagne a récemment publié son 18e rapport semestriel sur les subventions.

<http://www.bundesfinanzministerium.de/Anlage6738/Beiheft-zum-18.-Subventionsbericht.pdf> et <http://www.bundesfinanzministerium.de/Anlage6737/18.-Subventionsbericht-der-Bundesregierung.pdf>.

7.2. Le Forum du Parlement européen

Il est possible de trouver les documents du Parlement européen consacrés à la politique en matière d'aides d'États à l'adresse internet suivante:

http://www.europarl.eu.int/committees/econ_home.htm

Annexe technique

Toutes les données présentées ci-après sur les aides d'État se rapportent à des décisions de la Commission déjà mises en œuvre et non aux cas en cours d'examen qui, dès lors qu'elles auront fait l'objet d'une décision, pourront influencer sur les données historiques. Les dépenses effectuées au titre des aides d'État sont imputées sur l'année au cours de laquelle elles ont eu lieu. Dans les cas où elles s'étalent sur plusieurs années, leur montant total est imputé sur chacune des années au cours desquelles elles ont été effectuées.

Graphique n° 1

Source: Base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres; produit intérieur brut aux prix du marché, extrait de la base de données Newcronos d'Eurostat.

Remarque: Toutes les données sont exprimées en millions d'euros, en valeurs constantes de 1998.

Données:

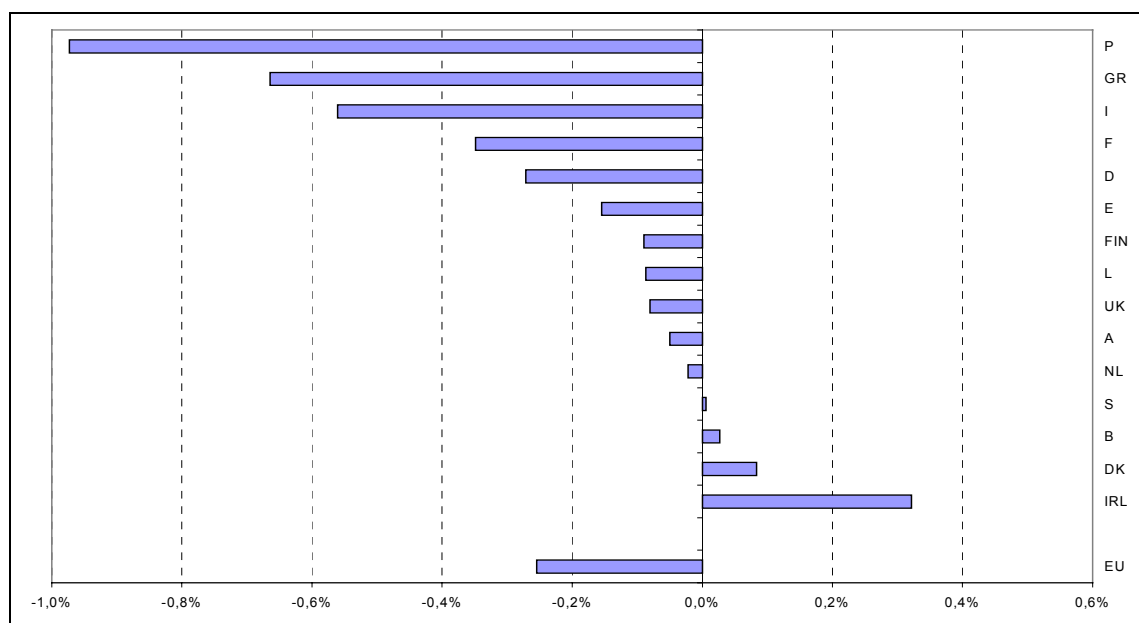
Montant total des aides d'État			
	1997	1998	1999
A	2.304	2.175	2.061
B	3.122	3.117	3.217
DK	1.531	1.536	1.975
D	29.089	27.503	23.555
EL	1.608	1.210	1.096
E	6.307	6.219	5.734
FIN	2.074	2.060	1.848
F	19.617	18.559	15.311
IRL	722	1.133	1.339
I	16.580	13.700	10.537
L	162	245	246
NL	2.935	3.054	3.489
P	2.054	1.331	1.219
S	1.739	1.899	1.739
UK	8.291	8.121	6.294
UE	98.133	91.863	79.660

PIB			
	1997	1998	1999
A	183.183	188.452	192.378
B	217.870	223.749	229.432
DK	151.336	155.190	157.790
D	1.883.194	1.921.864	1.951.751
EL	105.249	108.464	112.108
E	501.967	523.647	544.715
FIN	109.539	115.532	120.177
F	1.254.607	1.293.104	1.330.890
IRL	70.979	77.052	84.627
I	1.047.752	1.063.825	1.078.948
L	15.606	16.389	17.618
NL	337.875	351.620	365.215
P	95.693	99.004	101.879
S	205.933	212.003	220.023
UK	1.226.739	1.259.035	1.286.225
UE	7.383.993	7.610.830	7.817.449

Graphique n° 1 bis: variation en pourcentage du niveau des aides d'État octroyées par les États membres entre 1997 et 1999 (agriculture, pêche et transport ferroviaire non compris)

Source: Base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres; produit intérieur brut aux prix du marché, extrait de la base de données Newcronos d'Eurostat.

Remarque: Toutes les données sont exprimées en millions d'euros, en valeurs constantes de 1998.



Données:

Aides à l'ind. manufact. et aux services			
	1997	1998	1999
A	578	522	511
B	752	807	854
DK	825	938	992
D	17.112	15.629	12.436
EL	1.090	544	416
E	3.557	3.644	3.017
FIN	509	489	451
F	10.168	9.770	6.144
IRL	488	904	854
I	9.659	6.959	3.900
L	49	52	40
NL	632	592	604
P	1.716	1.006	836
S	512	559	559
UK	3.665	4.101	2.810
UE	51.313	46.517	34.424

PIB			
	1997	1998	1999
A	183.183	188.452	192.378
B	217.870	223.749	229.432
DK	151.336	155.190	157.790
D	1.883.194	1.921.864	1.951.751
EL	105.249	108.464	112.108
E	501.967	523.647	544.715
FIN	109.539	115.532	120.177
F	1.254.607	1.293.104	1.330.890
IRL	70.979	77.052	84.627
I	1.047.752	1.063.825	1.078.948
L	15.606	16.389	17.618
NL	337.875	351.620	365.215
P	95.693	99.004	101.879
S	205.933	212.003	220.023
UK	1.226.739	1.259.035	1.286.225
UE	7.383.993	7.610.830	7.817.449

Graphique n° 2

Source: Base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres; produit intérieur brut aux prix du marché, extrait de la base de données Newcronos d'Eurostat.

Remarque: Toutes les données sont exprimées en millions d'euros, en valeurs constantes de 1998.

Données:

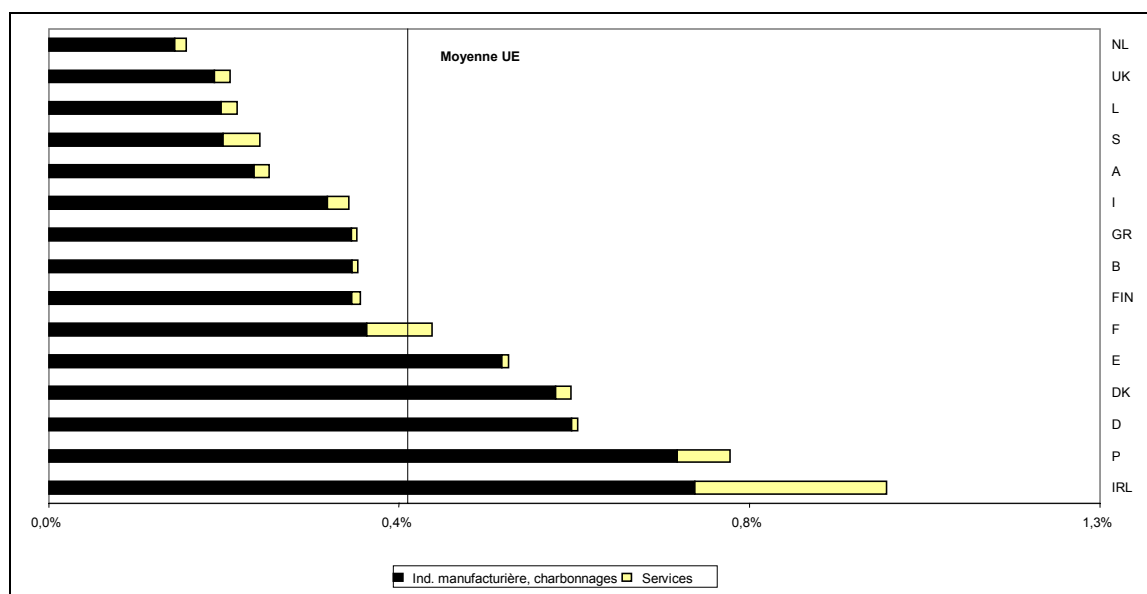
Niveau des aides d'État en 1999

A	Total	2.061	IRL	1.339
	Agriculture et pêche	905		354
	Transport ferroviaire	646		131
	Ind. manufacturière et charbonnages	475		658
	Services	36		196
B	Total	3.217	I	10.537
	Agriculture et pêche	278		1.675
	Transport ferroviaire	2.085		4.962
	Ind. manufacturière et charbonnages	838		3.620
	Services	16		280
DK	Total	1.975	L	246
	Agriculture et pêche	248		29
	Transport ferroviaire	735		177
	Ind. manufacturière et charbonnages	963		37
	Services	29		3
D	Total	23.555	NL	3.489
	Agriculture et pêche	1.598		1.121
	Transport ferroviaire	9.520		1.764
	Ind. manufacturière et charbonnages	12.291		555
	Services	145		49
EL	Total	1.096	P	1.219
	Agriculture et pêche	165		287
	Transport ferroviaire	515		96
	Ind. manufacturière et charbonnages	409		771
	Services	7		65
E	Total	5.734	S	1.739
	Agriculture et pêche	1.367		363
	Transport ferroviaire	1.349		818
	Ind. manufacturière et charbonnages	2.971		462
	Services	46		97
FIN	Total	1.848	UK	6.294
	Agriculture et pêche	1.358		1.123
	Transport ferroviaire	39		2.361
	Ind. manufacturière et charbonnages	439		2.564
	Services	12		246
F	Total	15.311	UE	79.660
	Agriculture et pêche	3.102		13.972
	Transport ferroviaire	6.065		31.263
	Ind. manufacturière et charbonnages	5.096		32.149
	Services	1.048		2.275

Graphique n° 2 bis: distribution des aides d'État, en pourcentage du PIB national, entre les principaux secteurs de l'économie (agriculture, pêche et transport ferroviaire non compris)

Source: Base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres; produit intérieur brut aux prix du marché, extrait de la base de données Newcronos d'Eurostat.

Remarque: Toutes les données sont exprimées en millions d'euros, en valeurs constantes de 1998.



Données:

Niveau des aides d'État en 1999

A	Ind. manufacturière, charbonnages et services	511	IRL	854
	Industrie manufacturière et charbonnages	475		658
	Services spécifiques	36		196
B	Ind. manufacturière, charbonnages et services	854	I	3.900
	Industrie manufacturière et charbonnages	838		3.620
	Services spécifiques	16		280
DK	Ind. manufacturière, charbonnages et services	992	L	40
	Industrie manufacturière et charbonnages	963		37
	Services spécifiques	29		3
D	Ind. manufacturière, charbonnages et services	12.436	NL	604
	Industrie manufacturière et charbonnages	12.291		555
	Services spécifiques	145		49
EL	Ind. manufacturière, charbonnages et services	416	P	836
	Industrie manufacturière et charbonnages	409		771
	Services spécifiques	7		65
E	Ind. manufacturière, charbonnages et services	3.017	S	559
	Industrie manufacturière et charbonnages	2.971		462
	Services spécifiques	46		97
FIN	Ind. manufacturière, charbonnages et services	451	UK	2.810
	Industrie manufacturière et charbonnages	439		2.564
	Services spécifiques	12		246
F	Ind. manufacturière, charbonnages et services	6.144	UE	34.424
	Industrie manufacturière et charbonnages	5.096		32.149
	Services spécifiques	1.048		2.275

Tableau n° 0: aides d'État par salarié

Source: Base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres; les données sur l'emploi sont extraites de la base de données Newcronos d'Eurostat.

Remarque: Toutes les données sont exprimées en euros, en valeurs constantes de 1998.

Aides d'État par salarié	
en euros	1997 -1999
A	550
B	830
DK	622
D	712
EL	338
E	416
FIN	914
F	772
IRL	706
I	607
L	912
NL	406
P	326
S	436
UK	280
UE	563

Graphique n° 3

Source: Données sur les aides d'État extraites de la base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres.

Remarque: Toutes les données sont exprimées en millions d'euros, en valeurs constantes de 1998.

Aides d'Etat octroyées pour la réalisation d'objectifs horizontaux

		1997	1998	1999		1997	1998	1999
A	R&D	177	155	146	IRL	14	10	13
	Protection de l'environnement	50	55	55		0	0	0
	PME	88	62	53		5	3	4
	Éco. d'énergie	4	1	2		3	2	5
	Commerce des PME	0	0	0		5	3	3
	Emploi	30	4	21		72	73	112
	Formation	0	0	0		24	19	21
	Sous-total	349	278	277		122	112	158
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	578	522	511		488	904	854
B	R&D	129	99	148	I	340	186	306
	Protection de l'environnement	2	10	5		11	21	15
	PME	110	127	213		820	599	647
	Éco. d'énergie	1	1	0		45	15	21
	Commerce des PME	8	4	3		6	2	0
	Emploi	106	101	98		12	340	307
	Formation	10	46	33		0	0	0
	Sous-total	363	387	500		1.234	1.163	1.296
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	752	807	854		9.659	6.959	3.900
DK	R&D	163	166	157	L	3	4	6
	Protection de l'environnement	223	259	248		2	2	2
	PME	24	7	8		8	11	11
	Éco. d'énergie	138	140	162		0	0	0
	Commerce des PME	46	37	25		0	0	0
	Emploi	2	128	146		0	0	0
	Formation	105	148	183		0	0	0
	Sous-total	703	883	929		14	17	19
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	825	938	994		49	52	40
D	R&D	1.206	1.260	1.239	NL	141	152	149
	Protection de l'environnement	129	142	114		80	93	74
	PME	1.415	1.328	1.061		21	20	24
	Éco. d'énergie	153	152	148		187	155	151
	Commerce des PME	7	3	4		30	34	7
	Emploi	78	185	183		0	0	0
	Formation	48	32	35		0	0	0
	Sous-total	3.035	3.101	2.784		460	455	405
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	17.112	15.629	12.436		632	592	604
EL	R&D	0	0	0	P	13	12	12
	Protection de l'environnement	0	0	2		0	0	0
	PME	0	23	17		10	26	32
	Éco. d'énergie	0	0	0		11	8	8
	Commerce des PME	0	10	9		1	0	0
	Emploi	0	0	0		27	33	43
	Formation	0	0	0		69	75	69
	Sous-total	0	33	29		130	155	164
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	1.090	544	416		1.716	1.006	836
E	R&D	234	200	219	S	88	98	81
	Protection de l'environnement	15	15	19		30	101	148
	PME	244	257	220		44	41	27
	Éco. d'énergie	23	25	27		26	23	39
	Commerce des PME	2	2	1		0	0	0
	Emploi	97	86	175		27	5	0
	Formation	544	616	638		22	17	19
	Sous-total	1.159	1.201	1.299		237	285	314
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	3.557	3.644	3.017		512	559	559
FIN	R&D	152	157	166	UK	158	105	97
	Protection de l'environnement	5	5	7		1	10	9
	PME	77	72	59		333	296	280
	Éco. d'énergie	10	54	57		24	22	22
	Commerce des PME	55	35	33		100	89	87
	Emploi	49	50	37		0	0	0
	Formation	0	0	0		1.301	1.139	1.325
	Sous-total	347	373	357		1.917	1.662	1.821
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	509	489	451		3.665	4.101	2.810
F	R&D	1.251	1.145	1.159	UE	4.067	3.750	3.897
	Protection de l'environnement	31	30	30		580	744	729
	PME	297	238	270		3.495	3.111	2.925
	Éco. d'énergie	21	21	48		646	619	689
	Commerce des PME	107	138	136		367	358	309
	Emploi	6	6	6		507	1.010	1.127
	Formation	0	0	0		2.122	2.092	2.325
	Sous-total	1.713	1.578	1.649		11.783	11.684	12.001
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	10.168	9.770	6.144		51.313	46.517	34.427

Graphique n° 4

Source: Données sur les aides d'État extraites de la base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres.

Remarque: Toutes les données sont exprimées en millions d'euros, en valeurs constantes de 1998.

Données:

Aides d'État octroyées à des secteurs spécifiques								
		1997	1998	1999		1997	1998	1999
A	Ind. manufac.	12	13	12	IRL	5	4	4
	Services	28	43	36		142	157	196
	Charbonnages	0	0	0		0	0	0
	Sous-total	40	55	47		146	162	200
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	578	522	511		488	904	854
B	Ind. manufac.	2	1	1	I	357	289	152
	Services	10	11	16		980	1.457	280
	Charbonnages	0	0	0		0	0	0
	Sous-total	12	12	17		1.337	1.746	432
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	752	807	854		9.659	6.959	3.900
DK	Ind. manufac.	84	13	21	L	0	0	0
	Services	22	27	29		0	3	3
	Charbonnages	0	0	0		0	0	0
	Sous-total	107	40	50		0	3	3
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	825	938	994		49	52	40
D	Ind. manufac.	584	439	346	NL	21	23	15
	Services	170	158	145		22	23	49
	Charbonnages	5.379	4.787	4.535		0	0	0
	Sous-total	6.133	5.384	5.026		43	46	65
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	17.112	15.629	12.436		632	592	604
EL	Ind. manufac.	23	21	0	P	62	16	25
	Services	390	43	7		251	41	65
	Charbonnages	0	0	0		0	0	0
	Sous-total	413	64	7		313	57	90
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	1.090	544	416		1.716	1.006	836
E	Ind. manufac.	778	874	220	S	0	0	0
	Services	47	43	46		91	97	97
	Charbonnages	1.084	1.159	1.036		0	0	0
	Sous-total	1.909	2.076	1.302		91	97	97
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	3.557	3.644	3.017		512	559	559
FIN	Ind. manufac.	85	33	9	UK	12	10	0
	Services	14	15	12		265	262	246
	Charbonnages	0	0	0		495	1.317	0
	Sous-total	98	48	21		772	1.590	246
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	509	489	451		3.665	4.101	2.810
F	Ind. manufac.	206	460	672	UE	2.231	2.195	1.478
	Services	3.603	4.510	1.048		6.036	6.891	2.275
	Charbonnages	967	999	975		7.924	8.262	6.546
	Sous-total	4.775	5.969	2.695		16.191	17.348	10.298
	Total moins agriculture, pêche et trans. ferroviaire	10.168	9.770	6.144		51.313	46.517	34.427

Tableau n° 1

Source: Les données sur les aides d'État sont extraites de la base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres; les données régionales sur le PIB aux prix du marché, de la base de données Newcronos d'Eurostat; et les données relatives aux aides octroyées au titre du FEDER (interventions pour l'objectif 1), des rapports annuels sur les fonds structurels 1996, 1997 et 1998.

Remarque: Toutes les données sont exprimées en millions d'euros, en valeurs constantes de 1998. Les données régionales sur le PIB ont été sélectionnées au niveau NUTS 3. Les données sur le PIB pour l'Italie ne sont disponibles qu'au niveau NUTS 2.

Données:

Aides régio.		1996	1997	1998
A	Aides, 87(3)a	31	30	31
	Aides, 87(3)c	93	134	141
	Total aides régio.	124	163	172
B	Aides, 87(3)c	258	229	214
DK	Aides, 87(3)c	13	15	15
D	Aides, 87(3)a	8.868	7.165	6.339
	Aides, 87(3)c	742	727	768
	Total aides régio.	9.609	7.891	7.107
EL	Aides, 87(3)a	601	677	447
E	Aides, 87(3)a	90	85	88
	Aides, 87(3)c	197	219	239
	Total aides régio.	287	303	327
FIN	Aides, 87(3)c	67	63	68
F	Aides, 87(3)a	506	650	847
	Aides, 87(3)c	766	1.300	1.341
	Total aides régio.	1.272	1.950	2.188
IRL	Aides, 87(3)a	206	197	175
I	Aides, 87(3)a	6.398	6.548	3.593
	Aides, 87(3)c	127	128	184
	Total aides régio.	6.524	6.676	3.778
L	Aides, 87(3)c	31	35	32
NL	Aides, 87(3)c	82	77	71
P	Aides, 87(3)a	633	1.187	706
S	Aides, 87(3)c	208	185	177
UK	Aides, 87(3)a	210	256	253
	Aides, 87(3)c	725	719	595
	Total aides régio.	935	976	849
UE	Aides, 87(3)a	17.543	16.794	12.480
	Aides, 87(3)c	3.309	3.832	3.845
	Total aides régio.	20.851	20.625	16.325

Aides du FEDER, interventions au titre de l'objectif 1			
	1996	1997	1998
A	0,0	6,7	5,1
D	152,6	240,9	339,9
EL	196,8	290,2	369,7
E	468,6	459,7	328,6
F	22,6	16,5	50,6
IRL	100,6	18,8	128,2
I	278,8	335,6	307,6
P	311,7	275,8	376,6
UK	42,0	52,0	42,7
UE	1.573,7	1.696,2	1.949,0

Données sur le PIB								
	1996	1997	1998		1996	1997	1998	
A				IRL				
total PIB	182363	181819	188723	total PIB	57514	70581	77052	
dont				dont				
total PIB des régions assistées	50755	50832	53119	total PIB des régions assistées	57514	70581	77052	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	3907	3879	3995	régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	57514	70581	77052	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	13994	14113	14878	régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	0	0	0	
régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	32855	32840	34247	régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	0	0	0	
régions non assistées	131608	130987	135604	régions non assistées	0	0	0	
B				I				
total PIB	211910	215305	223569	total PIB	971065	1028273	1063828	
dont				dont				
total PIB des régions assistées	137087	138923	144255	total PIB des régions assistées	950092	1006357	1040762	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	0	0	0	régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	209537	223789	231255	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	1283	1301	1351	régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	0	0	0	
régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	135804	137622	142904	régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	740555	782569	809508	
régions non assistées	74823	76382	79314	régions non assistées	20973	21916	23065	
DK				L				
total PIB	144155	148586	155191	total PIB	14339	15409	16389	
dont				dont				
total PIB des régions assistées	57681	59352	61801	total PIB des régions assistées	14339	15409	16389	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	0	0	0	régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	0	0	0	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	11986	12214	12732	régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	0	0	0	
régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	45695	47138	49069	régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	14339	15409	16389	
régions non assistées	86474	89234	93390	régions non assistées	0	0	0	
D				NL				
total PIB	1878200	1866496	1921866	total PIB	324479	332654	351621	
dont				dont				
total PIB des régions assistées	512915	505883	515934	total PIB des régions assistées	69381	70610	73148	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	214792	211985	214826	régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	0	0	0	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	298123	293898	301108	régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	11029	11180	11740	
régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	0	0	0	régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	58352	59430	61408	
régions non assistées	1365289	1360615	1405935	régions non assistées	255095	262046	278469	
EL				P				
total PIB	97972	107009	108464	total PIB	88828	93568	99124	
dont				dont				
total PIB des régions assistées	97973	107010	108465	total PIB des régions assistées	88828	93568	99125	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	97973	107010	108465	régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	88828	93568	99125	
régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	0	0	0	régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	0	0	0	
régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	0	0	0	régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	0	0	0	
régions non assistées	0	0	0	régions non assistées	0	0	0	

E				S			
total PIB	480535,6	494672,1	523646,3	total PIB	206273	210815	213702
dont				dont			
total PIB des régions assistées	480536	494672	523647	total PIB des régions assistées	90578	89775	90042
régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	232492	237943	250908	régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	0	0	0
régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	40382	41691	44761	régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	20490	20977	21029
régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	207662	215038	227977	régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	70088	68799	69013
régions non assistées	0	0	0	régions non assistées	115695	121040	123660
FIN				UK			
total PIB	100523	108072	115257	total PIB	929049	1163365	1259035
dont				dont			
total PIB des régions assistées	100523	108072	115256	total PIB des régions assistées	447544	554555	595596
régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	10294	10946	11485	régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	57735	71435	76434
régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	6946	7436	7766	régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	21164	26639	28223
régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	83284	89690	96005	régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	368645	456482	490939
régions non assistées	0	0	0	régions non assistées	481506	608810	663440
F				UE			
total PIB	1224606,3	1241129,2	1293104	total PIB	6911813	7277758	7610570
dont				dont			
total PIB des régions assistées	737398	749570	783455	total PIB des régions assistées	3893143	4115169	4298046
régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	18120	18306	19137	régions totalement assistées au titre art. 87(3)a	991191	1049441	1092681
régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	75457	76892	80505	régions totalement assistées au titre art. 87(3)c	500853	506341	524093
régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	643820	654372	683814	régions en partie assistées au titre art. 87(3)c	2401099	2559387	2681273
régions non assistées	487208	491560	509649	régions non assistées	3018670	3162590	3312524

Graphique n° 5

Source: Données sur les aides d'État extraites de la base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres.

Remarque: Toutes les données sont exprimées en millions d'euros, en valeurs constantes de 1998.

Données:

Total des aides octroyées à des secteurs de services spécif.

	1997	1998	1999
A	28	28	28
B	10	10	10
DK	22	27	29
D	170	158	145
EL	390	43	7
E	47	43	46
FIN	14	15	12
F	3.603	4.510	1.048
IRL	142	157	196
I	980	1.457	280
L	0	3	3
NL	22	23	49
P	251	41	65
S	91	97	97
UK	265	262	246
UE	6.036	6.875	2.261

Graphique n° 6

Sources: Registre d'enregistrement de la Commission
XXVIIIe Rapport sur la politique de concurrence 1998
XXVIXe rapport sur la politique de concurrence 1999

Remarque: Les types de décision suivants, prévus par le règlement de procédure n° 659/99 (JO L 83 du 27.3.1999), n'ont pas été pris en considération dans le cadre du tableau ci-après:

- injonctions
- décision d'ouvrir la procédure
- décision de clore la procédure pour retrait de notification
- mesure appropriée visant à modifier une mesure d'aide existante
- saisine de la Cour de justice ou du Conseil.

Les décisions relatives aux aides d'État octroyées au secteur de la pêche ne sont pas non plus incluses dans le tableau.

Données

		Approbation sans objection	Clôture de la procédure par une:			Décisions de clôture en % du total	Décisions négatives en % du total
			décision positive	décision condition.	décision négative		
A	1998	33	0	1	4	13,2	10,5
	1999	25	0	0	2	7,4	7,4
	2000	31	2	0	0	6,1	0,0
	Moyenne	30	1	0	2	9,2	6,1
B	1998	29	0	0	1	3,3	3,3
	1999	47	1	0	0	2,1	0,0
	2000	23	0	0	5	17,9	17,9
	Moyenne	33	0	0	2	6,6	5,7
DK	1998	16	2	0	0	11,1	0,0
	1999	14	1	0	0	6,7	0,0
	2000	11	0	0	0	0,0	0,0
	Moyenne	14	1	0	0	6,8	0,0
D	1998	120	8	1	16	17,2	11,0
	1999	94	15	1	14	24,2	11,3
	2000	95	9	1	12	18,8	10,3
	Moyenne	103	11	1	14	19,9	10,9
H	1998	18	1	0	2	14,3	9,5
	1999	11	3	0	3	35,3	17,6
	2000	9	0	0	1	10,0	10,0
	Moyenne	13	1	0	2	20,8	12,5
E	1998	73	1	0	6	8,8	7,5
	1999	92	3	0	5	8,0	5,0
	2000	104	3	1	8	10,3	6,9
	Moyenne	90	2	0	6	9,1	6,4
FIN	1998	11	0	0	0	0,0	0,0
	1999	11	1	0	0	8,3	0,0
	2000	22	2	0	0	8,3	0,0
	Moyenne	15	1	0	0	6,4	0,0
F	1998	21	2	2	2	22,2	7,4
	1999	21	2	0	3	19,2	11,5
	2000	58	0	0	4	6,5	6,5
	Moyenne	33	1	1	3	13,0	7,8
IRL	1998	5	5	0	1	54,5	9,1
	1999	16	1	0	0	5,9	0,0
	2000	17	2	0	1	15,0	5,0
	Moyenne	13	3	0	1	20,8	4,2
I	1998	87	2	4	7	13,0	7,0
	1999	110	10	1	14	18,5	10,4
	2000	92	7	1	15	20,0	13,0
	Moyenne	96	6	2	12	17,4	10,3
L	1998	1	0	0	1	50,0	50,0
	1999	3	0	0	0	0,0	0,0
	2000	4	0	0	0	0,0	0,0
	Moyenne	3	0	0	0	11,1	11,1
NL	1998	56	1	0	1	3,4	1,7
	1999	39	2	1	1	9,3	2,3
	2000	48	1	1	5	12,7	9,1
	Moyenne	48	1	1	2	8,3	4,5
P	1998	18	1	0	0	5,3	0,0
	1999	16	0	0	1	5,9	5,9
	2000	16	1	0	1	11,1	5,6
	Moyenne	17	1	0	1	7,4	3,7
S	1998	16	1	0	0	5,9	0,0
	1999	10	1	0	0	9,1	0,0
	2000	13	1	0	1	13,3	6,7
	Moyenne	13	1	0	0	9,3	2,3
UK	1998	31	0	0	0	0,0	0,0
	1999	30	2	0	1	9,1	3,0
	2000	28	0	0	0	0,0	0,0
	Moyenne	30	1	0	0	3,3	1,1
UE	1998	535	24	8	41	12,0	6,7
	1999	539	42	3	44	14,2	7,0
	2000	571	28	4	53	13,0	8,1
	Moyenne	548	31	5	46	13,1	7,3

Tableau n° 2, graphique n° 7 et processus décisionnel

Source: DG Concurrence

Remarques: Aides notifiées: un échantillon de 96 décisions, prises récemment, de ne pas soulever d'objection pour des aides notifiées dans des secteurs autres que l'agriculture, la pêche et les transports a été sélectionné.

Aides non notifiées: toutes les décisions d'ouvrir la procédure formelle d'examen pour des affaires afférentes à des secteurs autres que l'agriculture, la pêche et les transports, publiées au Journal officiel des Communautés européennes entre juin 2000 et juin 2001, ont été prises en considération.

Graphique n° 8

Source: Données sur les aides d'État extraites de la base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres; données sur les dépenses de recherche et développement tirées de la base de données d'Eurostat.

Remarques Le quatrième secteur (secteur privé non commercial) revêt généralement une importance négligeable, sauf au Portugal, où il a concentré plus de 10 % des aides en 1999. La ventilation a donc été effectuée sans tenir compte de ce secteur. Les moyennes ont été calculées sur la base des données disponibles. On ne dispose pas d'une ventilation des dépenses de recherche et de développement pour l'Autriche et le Luxembourg.

Données:

Dépenses de R&D en pourcentage du PIB							
	1997	1998	1999		1997	1998	1999
B				IRL			
Total dépenses R&D	1,88	1,90	1,98	Total dépenses R&D	1,39	n.d.	n.d.
- Entreprises	1,34	1,35	1,42	- Entreprises	1,01	n.d.	n.d.
- Gouvernement	0,06	0,07	0,07	- Gouvernement	0,10	0,09	0,07
- Ens. supérieur	0,45	0,46	0,47	- Ens. supérieur	0,27	0,27	n.d.
DK				I			
Total dépenses R&D	1,94	2,02	2,00	Total dépenses R&D	0,99	0,99	1,04
- Entreprises	1,19	1,32	1,25	- Entreprises	0,52	0,52	0,56
- Gouvernement	0,30	0,29	0,31	- Gouvernement	0,20	0,22	0,22
- Ens. supérieur	0,43	0,41	0,42	- Ens. supérieur	0,26	0,25	0,26
D				NL			
Total dépenses R&D	2,29	2,31	2,44	Total dépenses R&D	2,04	1,94	n.d.
- Entreprises	1,54	1,57	1,69	- Entreprises	1,11	1,05	n.d.
- Gouvernement	0,34	0,34	0,34	- Gouvernement	0,37	0,36	n.d.
- Ens. supérieur	0,41	0,40	0,41	- Ens. supérieur	0,56	0,53	n.d.
EL				P			
Total dépenses R&D	0,51	n.d.	n.d.	Total dépenses R&D	0,62	n.d.	0,76
- Entreprises	0,13	n.d.	n.d.	- Entreprises	0,14	n.d.	0,17
- Gouvernement	0,12	n.d.	0,15	- Gouvernement	0,15	n.d.	0,21
- Ens. supérieur	0,26	n.d.	0,34	- Ens. supérieur	0,25	n.d.	0,29
E				S			
Total dépenses R&D	0,82	0,90	0,89	Total dépenses R&D	3,68	3,75	3,80
- Entreprises	0,40	0,47	0,46	- Entreprises	2,75	2,85	2,86
- Gouvernement	0,14	0,15	0,15	- Gouvernement	0,13	0,13	0,13
- Ens. supérieur	0,27	0,27	0,27	- Ens. supérieur	0,79	0,76	0,81
FIN				UK			
Total dépenses R&D	2,72	2,89	3,19	Total dépenses R&D	1,84	1,83	1,87
- Entreprises	1,79	1,94	2,18	- Entreprises	1,20	1,21	1,27
- Gouvernement	0,37	0,36	0,39	- Gouvernement	0,25	0,24	0,20
- Ens. supérieur	0,54	0,57	0,63	- Ens. supérieur	0,36	0,36	0,38
F				UE			
Total dépenses R&D	2,22	2,17	2,19	Total dépenses R&D	1,86	1,87	1,92
- Entreprises	1,39	1,35	1,38	- Entreprises	1,19	1,19	1,25
- Gouvernement	0,41	0,40	0,40	- Gouvernement	0,28	0,28	0,27
- Ens. supérieur	0,39	0,38	0,38	- Ens. supérieur	0,39	0,38	0,39

Aide R&D en % du PIB			
	1997	1998	1999
A	0,10	0,08	0,08
B	0,06	0,04	0,06
DK	0,11	0,11	0,10
D	0,06	0,07	0,06
EL	0,00	0,00	0,00
E	0,05	0,04	0,04
FIN	0,14	0,14	0,14
F	0,10	0,09	0,09
IRL	0,02	0,01	0,01
I	0,03	0,02	0,03
L	0,02	0,03	0,03
NL	0,04	0,04	0,04
P	0,01	0,01	0,01
S	0,04	0,05	0,04
UK	0,01	0,01	0,01
UE	0,06	0,05	0,05

Graphique n° 9

Source: Données sur les aides d'État extraites de la base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres; données sur le capital risque (en phase initiale) tirées de la base de données d'Eurostat.

Données:

Capital risque en % du PIB			
	1997	1998	1999
A	0,00%	0,01%	0,01%
B	0,01%	0,06%	0,09%
DK	0,00%	0,01%	0,02%
D	0,01%	0,02%	0,05%
EL	0,01%	0,00%	0,02%
E	0,00%	0,01%	0,02%
FIN	0,01%	0,05%	0,06%
F	0,01%	0,02%	0,04%
IRL	0,00%	0,03%	0,05%
I	0,01%	0,01%	0,01%
L	n.d.	n.d.	n.d.
NL	0,05%	0,05%	0,10%
P	0,01%	0,01%	0,01%
S	0,00%	0,01%	0,11%
UK	0,01%	0,01%	0,02%
UE	0,01%	0,02%	0,04%

Tableau n° 4

Source: Données sur les aides d'État extraites de la base de données de la DG Concurrence sur les dépenses consacrées aux aides d'État dans les États membres; données sur les brevets, les dépenses de R&D et la productivité du travail extraites de la base de données d'Eurostat.
